

AU CONSEIL COMMUNAL DE BEX

PRÉAVIS N° 2021/15

Établissement primaire et secondaire de Bex Affichage numérique

Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Depuis plusieurs années la formation scolaire est enrichie par le support informatique. L'exploitation de cet outil se décline principalement en deux domaines : le support informatique pour l'enseignement des branches scolaires traditionnelles et la formation à la science informatique proprement dite.

La plupart des cours sont aujourd'hui secondés par un support informatique qui n'est pas compatible avec les installations présentes dans la majorité des bâtiments scolaires bellerins : seuls l'iBât depuis sa transformation en 2013, la Grande Servanne depuis sa construction en 2015 et le Carroz depuis sa réintégration en 2018. sont équipés soit de tableaux interactifs, soit d'écrans tactiles.

Ces installations désuètes empêchent un déroulement régulier des cours et forcent les enseignants à trouver des solutions alternatives, limitant ainsi leurs possibilités d'enseignement.

En parallèle au support guidé par les enseignants, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) du canton de Vaud exige que l'éducation numérique fasse partie intégrante des matières d'étude pour les élèves vaudois. Ce choix comporte des interactions avec les supports informatiques adaptés aux âges des étudiants et a pour but d'éduquer les enfants à une utilisation raisonnée et raisonnable de cette technologie.

Avec la configuration actuelle, les élèves qui ont commencé leur scolarité à la Grande Servanne avec un tableau interactif se retrouvent, à leur entrée en 7^{ème}, avec des tableaux noirs et souffrent d'une perte d'interaction informatique significative.

Les élèves des degrés 7ème à 11ème sont particulièrement prétérités par un équipement désuet, même si des beamers mobiles pallient partiellement les anciens dispositifs qui datent de la construction des collèges (BAP, Cible, L'Allex, le Foyer). Les 8 classes de l'iBât ne peuvent pas répondre à tous les besoins du secteur secondaire (9-11 ème) dans ce domaine.

Ce préavis a pour but d'unifier les moyens d'enseignement et de doter toutes les salles de classe des bâtiments de l'EPS Bex d'un dispositif d'affichage numérique adéquat afin d'assurer une unité qualitative sur l'ensemble de la scolarité obligatoire et de répondre aux besoins en matière d'équipements informatiques liés au déploiement de l'éducation numérique dans les écoles à l'échelle cantonale.

2. Descriptif du projet

Afin de supporter les communes dans leurs démarches d'équipement, le DFJC a donné, en 2020, une impulsion au marché en mettant en concurrence les différents fournisseurs de matériel numérique scolaire : un coût maximal de fr. 2'500.00 par écran garanti 8 ans a été admis par le canton.

Le support numérique est accompagné par une série de mesures et installations nécessaires au bon fonctionnement des appareils, en passant notamment par la formation des enseignants, la mise à jour des supports de cours, la mise à disposition de postes de pilotage, etc.

Le processus de partage de ces frais a fait l'objet d'un accord entre l'Etat et les communes, sous l'égide des associations faîtières – UCV et AdCV - et s'inscrit dans le nouveau « Règlement sur les constructions scolaires » qui clarifie les compétences en termes de planification et en précise le financement. Un montant d'investissement de 3 millions étalé sur trois ans a été octroyé par l'Etat de Vaud dans le cadre de l'éducation numérique.

En plus de l'affichage numérique frontal (ANF), des installations complémentaires sont également à la charge des communes vaudoises, il s'agit en particulier :

- de compléter l'installation avec un support mural, des volets d'écriture latéraux et une barre de son,
- d'équiper les classes avec les installations techniques adéquates (câblage, prises réseaux, etc.) afin de permettre l'utilisation des équipements.

A cela s'ajoute la dépose des éléments existants ainsi que les travaux d'installation.

3. Travaux prévus

La Commune s'est approchée de plusieurs fournisseurs informatiques et d'appareils d'affichage qui ont relevé le défi cantonal. Sur la base des offres obtenues, le détail des fournitures dans les différents bâtiments est le suivant :

a)	Ecrans (38 unités)			fr.	80'600.00
b)	Support, volets, barre son			fr.	90'000.00
c)	Démontage des tableaux existants			fr.	13'000.00
d)	Pose des nouveaux éléments			fr.	34'000.00
e)	Installations techniques				
	BAP (8 classes)	fr.	18'000.00		
	Cible (20 classes)	fr.	61'600.00		
	Petite Servanne (4 classes)	fr.	9'300.00		
	L'Allex (3 classe)	fr.	29'700.00		
	Le Foyer (2 classes)	fr.	6'000.00		
	i-Bât (1 classe)	fr.	3′400.00	fr.	128'000.00
f)	Génie civil			fr.	15'000.00

Le matériel négocié correspond à 100% au standard cantonal préconisé.

4. Plan financier

Sur la base des devis entrés, les incidences financières pour la Commune de Bex se résument comme suit :

Achat du matériel d'affichage (38 tableaux)	fr.	80'600.00
Achat des équipements annexes	fr.	90'000.00
Travaux d'équipement	fr.	128'000.00
Démontage des tableaux	fr.	13'000.00
Pose des tableaux	fr.	34′000.00
Fouille entre les 2 collèges de l'Allex	fr.	15′000.00
Divers et Imprévus 10%	<u>fr.</u>	32′500.00
Total HT	fr.	393'100.00
TVA 7.7%	fr.	30′400.00
Total TTC et arrondi		423′500.00

5. Planning des travaux

Une coordination étroite avec les services informatiques du Canton (CIPEO) devra être assurée pour que l'implémentation sur le réseau de l'Etat soit synchronisée.

Les différents équipements techniques dans les écoles devront être réalisés par plusieurs équipes simultanément mais devront s'organiser impérativement pendant les périodes des vacances scolaires.

Les interventions, sous condition que ce préavis soit accepté, pourront démarrer la première semaine de janvier 2022 et seront poursuivies pendant les Relâches de février ainsi que pendant les vacances de Pâques 2022. La finalisation des travaux peut, à ce stade, être envisagée pour la rentrée scolaire 2022 pour l'ensemble des équipements.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bex

vu le préavis municipal n° 2021/15 concernant l'affichage numérique

de l'établissement primaire et secondaire de Bex ;

ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête ;

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

décide:

- 1. d'autoriser la Municipalité à acquérir pour les classes des collèges de la Cible, du BAP, du Foyer, de la Petite Servanne, de l'Allex et de l'iBât le matériel d'affichage numérique frontal adéquat ;
- 2. d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux liés à l'équipement desdits bâtiments (câblage, prises réseau) et à la pose des tableaux ;
- 3. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 423'500.00 ;
- 4. de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 423'500.00 sous la rubrique «mobilier, machines et véhicules», compte N° 9146.001, et à l'amortir sur une durée de 10 ans à raison de fr. 42'350.00 par an ;
- 5. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2021 2026 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 6 octobre 2021.

Dans l'intervalle, nous vous remercions de votre attention et vous présentons, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

Au nom de la Municipalité

La Secrétaire adj. :

A. Cherubin

Le Syndic:

Adopté en Municipalité le 13 octobre 2021

Délégué de la Municipalité : M. Jean-François Cossetto